

Coopération transfrontalière
ITALIETUNISIE

Instrument Européen de Voisinage

**Procédures d'évaluation annuelle des
risques de gestion et des fraudes**

Annexe 5 à la Description du Système de Gestion et Contrôle

Version Juillet 2022



Sommaire

Sommaire.....	2
Acronymes.....	3
Introduction.....	4
Procédures d'évaluation annuelle.....	4
Procédures de vérification des dépenses des projets et du programme (III.2.2)	5
Procédures anti fraudes spécifiques à assurer à niveau national (III.2.1).....	6
Procédures de suivi et évaluation (III.2.4).....	6
Procédures pour prévenir et corriger les irrégularités (III.2.5)	6
Mesures spécifiquement anti-fraude (III.6.2).....	6
Registre des Risques	7
Risques de gestion du programme.....	7
Risques liés à la mise en œuvre du programme.....	7
Risques réglementaires	8
Risques technologiques.....	9
Risques liés aux ressources humaines.....	9
Risques liés aux tâches déléguées.....	9
Risque de fraude.....	10
Évaluation et sélection des candidatures et phase de signature des conventions de financement pour les projets.....	10
Suivi et mise en œuvre des projets	10
Vérification des dépenses, autorisation de paiement et paiements des couts de la mise en œuvre des projets.....	10
Marchés publics et sous-traitance pour les bénéficiaires de l'assistance technique (AG, STC, AA)	11
Risque de gestion des projets.....	11
Risques liés à la mise en œuvre des projets.....	11
Partenariat et durée des projets	11
Risques liés aux aspects financiers au niveau des projets.....	12
Risques associés aux activités et aux indicateurs.....	13
Risques associés à la gestion, coordination et visibilité	13

Acronymes

AA	Autorité d'Audit
AG(MA)	l'Autorité de Gestion (Managing Authority)
AN	Autorité Nationale
BC	Beneficiaire Chef de File
CMS	Comité Mixte de Suivi
COI	Common Output Indicateurs
CSP	Comités de Sélection des Projets
DSGC	Description du Système de Gestion et Contrôle
IEV (ENI)	Initiative Européenne de Voisinage (European Neighbourhood Initiative)
IO	Indicateurs d'Output (ou de réalisation)
IR	Indicateurs de Résultats
KEEP	Knowledge and Expertise in European Programs
MEP	Ministère de l'Economie et de la Planification -Unité Coopération transfrontalière (à Tunis)
MIS	Monitoring Information System/Système Informatique du Programme
NVVP	Évaluation et vérification des investissements publics
PCCs	Points de Contact de Contrôle
PCN	Point de Contact National
PEV (ENP)	Politique Européenne de Voisinage (European Neighbourhood Policy)
POC	Programme Opérationnel Conjoint
PCC	Points de Contact de Contrôle
RMO	Règlement de Mise en Oeuvre
ROM	Surveillance orientée vers les résultats
RVD	Rapport de Vérification de Dépenses
SAC	Service Autorité de Certification
STC (STC)	Secrétariat Technique Conjoint (Join Technical Secretariat)
UE	Union Européenne

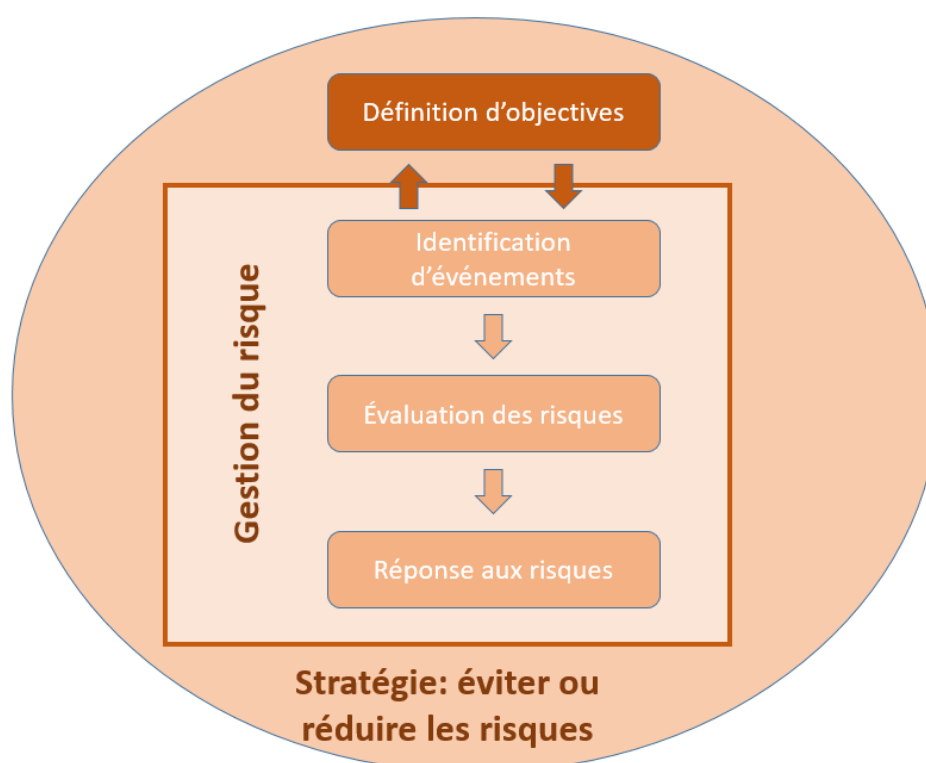
Introduction

Ce document est un compendium de la Description du système de gestion et de contrôle (DSGC) du programme ENI Italie-Tunisie 2014-2020 et examine en détail ce qui a été introduit dans la section VI du DSGC - Procédures de gestion du risque - décrivant les procédures en place pour évaluer les risques de gestion et fraude. Les procédures d'évaluation des risques au sein du programme sont annuelles et, en plus de ce qui est mentionné dans la section VI du DSGC, sont effectuées au sein de divers dispositifs et organes de gestion et de contrôle au sein du programme. En particulier :

- Dans les procédures de vérification des dépenses des projets et du programme, comme détaillé dans la DSGC à la section III.2.2
- Dans les procédures anti fraudes spécifiques à assurer à niveau national (III.2.1)
- Dans les procédures de suivi et évaluation (III.2.4)
- Dans les procédures pour prévenir et corriger les irrégularités (III.2.5)
- Dans les mesures spécifiquement anti-fraude (III.6.2)

Procédures d'évaluation annuelle

Comme mentionné à la section VI de la DSGC, en plus des procédures de vérification, l'Autorité de Gestion (AG) effectuera annuellement et à l'occasion de changements significatifs dans les activités une analyse de risque. Le risque est défini comme «la possibilité de vérifier si un événement aura un impact négatif pour achever les objectives». L'AG mets en place la gestion du risqué de la façon suivante :



L'AG gèrera les risques pour quatre types d'objectives en ligne avec l'article 32 du Règlement Financier :

- stratégiques ;
- opérationnels ;
- de rapports ;
- de conformité.

L'AG utilisera des outils d'auto-évaluation pour cibler les situations principales où les processus clés de la mise en œuvre du programme peuvent créer un risque. Il y aura une évaluation annuelle pour évaluer ces situations, ainsi que les actions entreprises par l'AG pour les éviter.

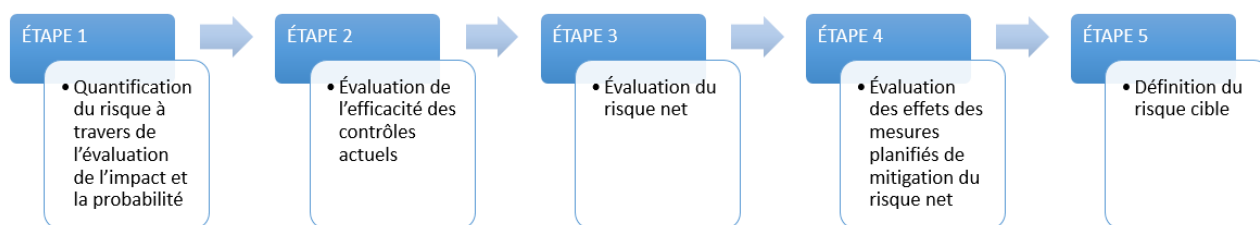
Il y a quatre processus clés considérés comme plus exposés aux risques :

- sélection de projets ;
- procédures de marches ;
- mise en œuvre et vérification des projets ;
- autorisation des paiements.

La gestion du risque inclura les étapes suivantes :

- Identification et évaluation du risque ;
- Planification des activités pour la mitigation du risque ;
- Mise en place des activités pour la mitigation du risque.
- Révision des activités pour la mitigation du risque et élaboration du rapport de risque.

L'évaluation s'organise annuellement avec les étapes suivantes :



Comme résultat de l'évaluation du risque des projets, l'AG prendra annuellement les mesures suivantes :

- réviser le type de pièces justificatives à demander aux bénéficiaires pour les vérifications, basé sur l'évaluation du risque de chaque type de bénéficiaire ;
- définir la fréquence et couverture des vérifications sur place, qui seront proportionnels au montant de la subvention de chaque projet et au niveau de risque identifié par l'AG.

L'analyse annuelle des risques prend en compte les activités de gestion et de contrôle récurrentes et périodiques dans le cycle de vie du programme et des projets, en faisant notamment référence aux procédures et dispositifs de contrôle et de gestion décrites dans les paragraphes suivants.

Procédures de vérification des dépenses des projets et du programme (III.2.2)

Le programme comprend des procédures pour traiter les demandes de paiement et les autoriser, à travers le respect aux procédures de vérification, validation, paiement, comptable. L'entité à exécuter est identifiée à chaque étape et une séparation adéquate des fonctions du processus est garantie. Les vérifications administratives se déroulent sur la base d'un examen de la demande et de ses pièces justificatives et doivent être documentés et enregistrés en indiquant la date et les résultats à l'issue de la vérification. Les vérifications sur place doivent être effectués afin de vérifier la réalité de l'opération, que la livraison des produits / services est en conformité avec les termes et références du contrat de subvention, que la liste des dépenses et sources de financement du bénéficiaire est correcte et que les actions et les dépenses engagés sont conformes aux règles du programme et aux règles nationales. Les vérifications sur place sont effectuées sur la base d'un échantillonnage. Un plan annuel des opérations de vérifications (contrôles) sera défini par l'AG et tiendra compte du montant de la subvention aux différents projets et du niveau de risque découlant de l'analyse de risque réalisée pour cette année, avec une référence particulière aux résultats des audits effectués par l'AA sur le système de gestion et de contrôle du programme.

Procédures anti fraudes spécifiques à assurer à niveau national (III.2.1)

Périodiquement, 6 mois après la désignation et successivement durant l'exécution du programme, selon le niveau de risque, et tenant compte également de l'évolution financière du programme, des résultats des contrôles, mais aussi de l'importance de la modification de tels éléments du contexte de référence (système), l'évaluation des risques sera mise à jour. L'évaluation du risque de d'irrégularités, recouvrement et fraude s'effectue pendant la période d'exécution du programme en relation avec les cas de survenue d'événements (changements dans le milieu du contrôle interne du programme) ou bien encore en cas de vérification d'informations (ex. vérification de cas de fraude) qui peuvent affecter l'auto-évaluation, à travers une de ses révisions à l'occasion de l'analyse des résultats de contrôle et de mise à jour de la stratégie de contrôle total sur le programme, de la part de l'AG.

Procédures de suivi et évaluation (III.2.4)

L'objectif des activités de suivi au niveau du projet consiste à tracer les progrès dans la réalisation des projets, à adopter des mesures correctives là où cela est nécessaire le plus tôt possible et à mettre à jour les plans d'action. C'est une responsabilité conjointe des organismes du programme et des principaux partenaires des projets, soutenus par les autorités nationales. Les activités de suivi au jour le jour par l'AG, le STC et l'Antenne seront :

- Suivi quotidien de la réalisation des projets, y compris les visites sur place aux bénéficiaires, la participation aux événements clé du projet et l'émission d'alertes précoces ;
- la révision des rapports semestriels de suivi ;
- le contact régulier avec le chef de file ;
- *Result Oriented Monitoring* – ROM (au niveau de projet).

Procédures pour prévenir et corriger les irrégularités (III.2.5)

La prévention des irrégularités, tant au niveau du programme que des projets, peut être assurée à travers trois types d'actions : Information ; Renforcement des capacités ; Appui. La détection des irrégularités et des mesures anti-fraude est établie et structurée autour des éléments clés du cycle anti-fraude (prévention, détection, correction et procédures judiciaires). A conclusion de chaque cycle, L'AG et l'AA indiquent si les irrégularités identifiées sont considérées comme systémiques, et les mesures prises en conséquence, y compris une quantification de la dépense irrégulière et les corrections financières effectuées. En tout cas, l'AG et l'AA évalueront si une erreur est systémique, aléatoire ou connue.

Mesures spécifiquement anti-fraude (III.6.2)

L'AG établit une politique anti-fraude couvrant :

- Stratégies pour le développement d'une culture anti-fraude pour toutes les parties prenantes du programme et des projets, y inclue un code éthique ;
- Allocation de responsabilités précises pour la lutte anti-fraude dans les structures du programme ;
- Mécanismes pour reporter la suspicion de fraude ;
- Coopération entre les parties prenantes et, notamment, avec l'Autorité d'Audit les autorités compétentes de chaque pays participant.

Les rapports annuels du programme incluront une section sur les résultats des mesures anti-fraude mises en place, ainsi que toutes les éventuelles suspicions de fraude détectées durant l'année. L'AG, en collaboration avec le service comptable ou une unité d'évaluation spécifique, identifiera et évaluera les risques spécifiques

- en termes d'impact et de probabilité d'occurrence - en relation avec les trois principaux processus qui caractérisent la gestion des opérations cofinancées (sélection, mise en œuvre et vérification des opérations, paiements) ainsi que ceux découlant de la gestion directe de contrats par la même AG (Assistance technique).

Registre des Risques

L'ensemble des données et des résultats issus de l'analyse des dispositifs et des procédures susmentionnées converge dans un Registre des Risques mis à jour au moins une fois par an. Le Registre des Risques envisage la collecte et la mise à jour périodique des informations suivantes :

- Catégorie de risque liée aux objectifs / activités spécifiques
- Description du risque et de son impact
- Date d'identification
- Qui a identifié (structure)
- Cause de risque principal
- Actions préventives
- Risque résiduel
- Personne / structure responsable
- Date limite des mesures d'atténuation
- État de la mise en œuvre (risque actif / résolu / inactif)
- Probabilité (P)
- Impact (I)
- Capacité de contrôle (C)
- Évaluation globale des risques (R) sous la forme $R = I \times P / C$

Risques de gestion du programme

Les risques liés à la gestion du programme comprennent les risques effectifs de mise en œuvre, les risques liés à la conformité réglementaire et législative, les risques technologiques, les risques liés aux ressources humaines et les risques liés aux dispositifs de délégation et sous-traitance de fonctions.

Risques liés à la mise en œuvre du programme

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Les objectifs stratégiques du POC sont atteints	La coopération transfrontalière est entravée par une situation politique instable dans certaines régions et / ou par des conflits régionaux
Les objectifs stratégiques du POC sont atteints	Croissance atone de l'UE et problèmes persistants dans la zone maritime transfrontalière et développement des entreprises et de l'esprit d'entreprise
Le lancement du programme est mis au point de manière efficace et rapide et toutes les structures et procédures sont correctement mises en place ; Le	Les nouvelles modalités de gestion et de mise en œuvre d'ENI CBC entraînent des retards dans le démarrage et la mise en œuvre du programme

programme est mis en œuvre conformément aux délais fixés pour chaque étape	
Appels à propositions adresse de manière satisfaisante les parties prenantes concernées dans les deux pays participants	Diminution de l'intérêt des candidats pour ENI CBC en raison de la longueur des procédures de sélection / contrat et du versement des subventions
Appels à propositions adresse de manière satisfaisante les parties prenantes concernées dans les deux pays participants	Les difficultés à trouver des partenaires limitent la participation équilibrée des pays au programme
Les bénéficiaires ont une capacité technique et financière adéquate pour la mise en œuvre du projet	La capacité limitée (y compris financière) des partenaires du projet entrave la mise en œuvre du projet
Les bénéficiaires mettent en œuvre les activités du projet comme prévu, sans interruption causée par de longues procédures de paiement.	Les partenaires des projets rencontrent des difficultés de mise en œuvre en raison de la lenteur des procédures de paiement des subventions
Les bénéficiaires (des projets et de l'assistance technique) mettent en œuvre les actions conformément aux règles du programme, aux lois européennes et nationales.	Pertes financières au niveau du programme résultant d'une fraude ou d'une mauvaise gestion financière
Les projets sont attribués selon le calendrier prévu par le POC pour la mise en œuvre et dans les délais impartis	Évaluation et mise en œuvre du processus rencontre des retards, avec impact sur les processus suivants (contractualisation et mise en œuvre du projet)
Les projets sont attribués selon le calendrier prévu par le POC pour la mise en œuvre et dans les délais impartis	La signature des conventions de financement des projets ne suit pas le calendrier prévu pour ce processus, ce qui a des conséquences sur les processus suivants (mise en œuvre du projet).

Risques réglementaires

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Programme mis en œuvre conformément à la législation en vigueur	Modification de la réglementation de l'UE ayant un impact sur la gestion du programme
Programme mis en œuvre conformément à la législation en vigueur	Modification de la législation des pays participants ayant un impact sur la mise en œuvre des projets et/ou du programme

Risques technologiques

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Système de suivi électronique (MIS) en place et fonctionnel pour la mise en œuvre du programme et des projets (Ulysses + eMS)	Le MIS ne fonctionne pas correctement et a un impact sur la mise en œuvre du programme et des projets.
Système de suivi électronique (MIS) en place et fonctionnel pour la mise en œuvre du programme et des projets (Ulysses + eMS)	Le MIS n'est pas correctement adapté aux spécificités de l'IEV CTF Italie-Tunisie, avec un impact sur la fonctionnalité pour le programme et les projets.

Risques liés aux ressources humaines

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Assez de personnel pour gérer le programme	L'AG et STC n'ont pas assez de personnel par rapport à la charge de travail, avec un impact sur l'efficacité et l'efficience des activités menées
Personnel compétent pour gérer le programme	Le personnel de l'AG et du STC ne possède pas les qualifications / connaissances nécessaires pour effectuer des tâches spécifiques, ce qui a des répercussions sur la précision, l'efficacité et l'efficience des activités réalisées.

Risques liés aux tâches déléguées

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Les tâches déléguées au STC sont mises en œuvre dans le cadre de l'accord-cadre établi avec l'AG.	Les tâches déléguées par l'accord-cadre sont pas entièrement réalisées / soient exécutées à mal ou avec des retards par le STC, avec un impact sur la réalisation du rôle de l'AG dans la mise en œuvre du programme

Risque de fraude

Les risques de fraude incluent les risques associés à la phase d'évaluation et de sélection des projets, les risques associés au suivi, à l'évaluation et à la mise en œuvre des projets, les exigences liées aux actions de vérification, d'autorisation et de paiement des coûts et aux actions d'achat et aux appels d'offres publics pour l'attribution de l'assistance technique.

Évaluation et sélection des candidatures et phase de signature des conventions de financement pour les projets

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Évaluation et sélection des applications et passation de marchés de projets sans aucun soupçon de fraude.	Tentatives d'influencer le comité de sélection des projets (CSP)

Suivi et mise en œuvre des projets

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Suivi et mise en œuvre de projets sans aucun soupçon de fraude.	Tente d'éviter la loi applicable et les règles du programme, afin de bénéficier d'avantages personnels. Tentatives d'influence sur le personnel de l'AG et du STC

Vérification des dépenses, autorisation de paiement et paiements des coûts de la mise en œuvre des projets

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Vérification des dépenses, autorisation de paiement et paiements sans aucun soupçon de fraude.	Tente d'éviter la loi applicable et les règles du programme, afin de bénéficier d'avantages personnels. Tentatives d'influence sur le personnel de l'AG et du STC

Marchés publics et sous-traitance pour les bénéficiaires de l'assistance technique (AG, STC, AA)

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Marchés publics sans aucun soupçon de fraude.	Les règles des marchés publics ne sont pas suivies. La mise en place de contacts pour les marchés publics ne suit pas les dispositions contractuelles, afin de bénéficier d'avantages personnels

Risque de gestion des projets

Les risques associés à la gestion de projet sont développés tout au long du cycle de vie du projet, depuis sa sélection et sa sous-traitance jusqu'à la clôture finale des circuits financiers et comptables. Ils concernent à la fois les aspects administratifs et financiers et les aspects plus purement techniques liés à l'efficacité et à l'efficience des projets et de leurs actions. Dans l'analyse annuelle, les risques associés à la mise en œuvre des projets prendront en compte les dimensions liées aux aspects liés à la durée e l'action et au partenariat, aux dispositifs et circuits financiers, aux activités du projet et à l'ensemble des indicateurs de mise en œuvre et d'impact, ainsi qu'aux activités de gestion, de coordination et de visibilité. .

Risques liés à la mise en œuvre des projets

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Les projets sont mis en œuvre conformément aux règles du programme	Les dépenses incluses dans les rapports financiers du projet sont déclarées inéligibles suite aux vérifications de l'AG / STC.
La vérification des dépenses est effectuée comme prévu	Le processus de vérification des dépenses est trop long, avec un impact sur au respect des obligations contractuelles des bénéficiaires en ce qui concerne les délais d'établissement de rapports et demandes de paiement.
Les projets sont vérifiés et contrôlés conformément aux règles du programme.	Les structures de contrôle, suivi et d'audit interprètent différemment les mêmes règles du programme ou des dispositions légales, ayant un impact sur l'éligibilité des dépenses

Partenariat et durée des projets

Objectifs / activités	Niveau de risque et de son impact
La date de fin du projet est proche du 31 décembre 2023	Maximum – de 1.10.2023 à 31.12.2023 Moyenne – de 01.01.2023 à 30.09.2023 Faible – jusqu'au 31.12.2022

Taille du partenariat	Maximum – 5 bénéficiaires et plus Moyenne – de 3 à 4 bénéficiaires Faible – 2 bénéficiaires
Changements dans le partenariat	Élevé - Changement de bénéficiaire (et / ou de chef de file) Moyen - Changement d'un partenaire associé Faible - Aucun changement
Typologie de partenariat	Élevé - au moins une PME Moyenne - au moins une ONG et / ou des universités Bas - entités publiques
Risques identifiés par le projet	Élevé - Risques d'impact et de probabilité élevés identifiés Moyenne - Risques d'impact moyens et probabilité moyens identifiés Faible - Risques d'impact faible et faible probabilité identifiés

Risques liés aux aspects financiers au niveau des projets

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Chef de file de la Tunisie	Maximum – oui Faible - non
Disponibilité de financement propre	Élevé - dans le cas des PME Moyenne - dans le cas d'ONG et d'entités publiques russes Faible - dans le cas d'entités publiques estoniennes Au cours de la mise en œuvre du projet, il a été approuvé par rapport à l'information portée par le chef de projet
Taille du budget du projet	Élevé - Supérieur à 1.100 000 Moyen - Entre 1.100 000 et 900 000 Faible - moins de 900 000
Présence d'une aide d'État dans le projet	Haut - Aides d'État non à de minimis Moyenne - Aide de minimis Faible - Aucune aide d'État
Augmentation des coûts d'infrastructure	Niveau élevé - composant d'infrastructure significatif avec documentation technique Composante moyenne – composante minoritaire d'infrastructure Faible - pas d'infrastructure
Existence de coûts inéligibles dans les rapports	Élevé - 2% et plus des coûts déclarés Moyen - jusqu'à 2% des coûts déclarés Faible - pas de coûts inéligibles

Écarts entre les coûts prévus et déclarés par période	Élevé - Changements supérieurs à 15% des rubriques budgétaires Moyen - Écarts pouvant aller jusqu'à 15% des postes budgétaires Faible - dépenses selon le plan, avec des écarts mineurs
Risques liés au taux de change entre l'euro et le dinar	Élevé - Taux d'échange supérieur à 25% dans la durée du projet Moyen - Taux d'échange supérieur à 10% et inférieur à 25% dans la durée du projet Faible - Taux d'échange inférieur à 10% dans la durée du projet

Risques associés aux activités et aux indicateurs

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Contribution significative du projet aux indicateurs de programme	Élevé - un seul projet fournissant des indicateurs de niveau de programme Moyenne - plusieurs projets fournissant des indicateurs de niveau de programme Faible - Nombre élevé de projets fournissant des indicateurs de niveau de programme
Retard dans la mise en œuvre des activités du projet	Élevé - retards dans l'acquisition d'infrastructures Moyen - Retards dans d'autres activités Faible - pas ou peu de retard (au cours de la même période de rapport)
Progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de résultats du projet et du programme	Élevé - Retards importants dans la réalisation des indicateurs Moyen - progrès généralement bons, mais la réalisation de certains indicateurs est retardée Faible - Progrès constants dans la réalisation des indicateurs (temps et contenu) L'évaluation comprend le jugement professionnel du PM effectuant la vérification du rapport d'avancement.
Les changements proposés dans les activités peuvent concerner les réalisations des produits et résultats du projet	Élevé - Changements majeurs Moyen - changements mineurs Faible - pas de changement

Risques associés à la gestion, coordination et visibilité

Objectifs / activités	Description du risque et de son impact
Dépassement des délais fixés par le programme (rapports, explications, clarifications, documents supplémentaires, demandes de paiement, etc.)	Élevé - Retards répétés après le délai supplémentaire défini par le programme Moyen - retards non significatifs par rapport à la date limite indiquée Faible - Pas de retard
Communication avec le STC et autre communication	Élevé - problèmes significatifs / récurrents observés Moyen - quelques problèmes constatés Faible - aucun problème remarqué

<p>Mauvaise qualité des rapports</p>	<p>Élevé - Des clarifications très répétées (liées au contenu), ainsi qu'un déséquilibre entre les dépenses et l'avancement du projet Moyenne - seules des corrections techniques et des clarifications mineures, gérées dans les délais impartis Faible - pas de précisions / seulement des corrections techniques, bon équilibre entre les dépenses et l'avancement du projet</p>
<p>Visibilité et communication pour assurer le respect des exigences de visibilité du programme</p>	<p>Élevé - aucune preuve présentée, lacunes importantes des règles de visibilité dans le rapport d'avancement Moyen - quelques preuves obtenues, Faible - pas de violation des règles de visibilité après vérification du rapport</p>